



École Saint-Louis-de-Gonzague
2430, terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
www.csdm.qc.ca/slg

École Saint-Louis-de-Gonzague,
annexe
2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Rencontre du conseil d'établissement
École Saint-Louis-de-Gonzague
24 mai 2023, 18 h 30
Pavillon Rachel

Présences :

- Clothilde Brochot, membre parent
- Marie-Claude Bérubé, représentante du personnel de soutien (SDG)
- Monique Fournier, membre parent et présidente
- Sylvie Guénette, représentante enseignante
- Adrian Profitos, membre parent
- France Verbeke, directrice

Absences :

- Marie-Élaine Benoit, membre parent et vice-présidente
- Claire Bourély, membre parent substitut
- Léonard Frachet, membre parent

1 Ouverture de la séance (5 minutes)

1.1 Désignation d'un.e secrétaire :

Adrian Profitos est désigné secrétaire.

1.2 Prise des présences et vérification du quorum

Le quorum est respecté.

1.3 Désignation d'un.e gardien.ne du temps :

Marie-Claude Bérubé est désignée gardienne du temps.

2 Période réservée au public (10 minutes) : s.o.

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes) :

Marie-Claude Bérubé propose l'adoption de l'ordre du jour, Clothilde Brochot appuie. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4 Adoption et suivi du procès-verbal du 19 avril 2023 (10 minutes)

Suivi de la demande de M. Perez concernant l'instabilité du personnel en orthophonie : la question a été transmise au comité de parents. Dans un procès-verbal du mois de janvier du comité de parents, on

constate qu'une question similaire avait été posée par un autre parent d'une autre école à la direction générale du CSSDM. Réponse : pénurie de personnel en orthophonie.

Point 7.6 Embellissement de la cour: nous avons envisagé d'explorer la possibilité de faire une demande de subvention de 5000\$ auprès de la Fondation Pierre Lavoie. Or, il fallait au préalable l'inscription de l'école au Défi Pierre Lavoie par les enseignant.e.s. Aucun.e enseignant.e ne souhaitait faire les démarches.

Point 7.7 Revitalisation de la bibliothèque de l'annexe (les étagères tombent, les tables ne sont pas solides, livres en désuétude) : fonds (5000\$) puisés dans le surplus du SDG. Intention d'impliquer le SDG davantage dans l'école. La question de savoir quel fonds doit servir à financer ce genre de projet a été posée au CSSDM. Les fonds devraient être pris dans le budget de fonctionnement (fonds 1) ou celui du MAO (matériel appareillage), mais dans les faits ces postes budgétaires ne présentent pas souvent de surplus pour faire ce genre d'achat.

Point 7.12 Vandalisme dans les cours d'école : À la suite d'actes de vandalisme et de seringues trouvées, la cour du pavillon Terrasse Mercure a été fermée temporairement (3 semaines), suscitant des réactions des parents, qui ont compris la situation à la suite des explications données. La possibilité de mieux éclairer les cours et d'installer des caméras est à l'étude. Les enfants sont sensibilisés sur le fait de ne pas ramasser les objets trouvés par terre, notamment des seringues.

Point 9.1 Lettre des enseignant.e.s pour une demande d'aide à la direction : la lettre a été transmise à Mme Gélinas (CSSDM).

Clothilde Brochot propose l'adoption du procès-verbal, Marie-Claude Bérubé appuie. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5 Modalités de fonctionnement du CÉ s.o.

6 Dossiers école et informations stratégiques (60 minutes)

6.1 Projet éducatif – suivi

Madame Verbeke présente le canevas provisoire du projet éducatif et rappelle les étapes ayant mené à celui-ci.

Novembre : les enseignants et enseignantes ont été consultés sur l'environnement interne et externe, les forces et les zones de vulnérabilité de l'école. Les parents avaient aussi été consultés à ce sujet, mais de façon moins exhaustive.

Le document a été présenté à l'équipe-école.

À partir du mois d'août, les enseignants et les enseignantes vont travailler sur les moyens pour atteindre l'objectif.

Commentaires des membres sur le canevas :

Question sur ce qu'on entend par intégration des technologies de l'information : utilisation pédagogique, notamment par le recours à des licences numériques pour chercher des activités interactives, des documents, des livres, des applications qui seront partagés sur le tableau numérique. Un budget vient du ministère pour favoriser l'utilisation des technologies, comme soutien à l'enseignement de la matière.

Question sur ce que l'on veut dire par les pratiques évaluatives et pédagogiques comme enjeux : il s'agit de développer des communautés d'apprentissage (CAP), de travailler en collaboration.

Forces et faiblesses : on demande de qualifier les points pour les rendre plus explicites et compréhensibles (p. ex. nombre élevé de, faible, etc.). Présentées telles quelles, elles ne veulent pas dire grand-chose pour les parents. Des listes à puces sont proposées par le CSSDM. Faut-il obligatoirement choisir dans cette liste ou bien peut-on apporter des modifications (ajouts, précisions)?

Les choix des enjeux et des orientations sont données par le CSSDM. Obligation de moyens, pas d'objectifs. L'objectif retenu est d'augmenter la compétence en écriture des enfants vulnérables de 80 à 85%, ce qui représente 17 élèves de l'école. On ne peut pas mettre d'objectifs d'ordre qualitatif. On se concentre sur l'écriture, car c'est le besoin qui a été ciblé par l'équipe-école.

Les membres font remarquer qu'il n'y a pas de lien entre le contexte et les vulnérabilités soulevés précédemment et l'enjeu, l'orientation et l'objectif.

Les membres soulèvent des questionnements sur l'élaboration du projet éducatif à partir d'un canevas contraignant et imposé par le CSSDM et l'apport réel des trois consultations menées auprès des CÉ.

6.2 Sondage sur le PÉVR – troisième consultation

Les membres du CÉ ont été consultés et leurs réponses transmises.

6.3 Consultation obligatoire des élèves – suivi

Selon la loi, le CÉ doit consulter les élèves sur un sujet qui les concerne, d'ici le 12 juin (dernier CÉ). Proposition : demander aux élèves finissants trois éléments qui les ont marqués dans leur parcours et trois éléments qu'ils et elles ont le moins aimés.

6.4 Code de vie 2023-2024 – approbation

Deux nouvelles valeurs (engagement et persévérance) ont été ajoutées au Code de vie. Celui-ci est aussi plus simple et plus facile à lire. Le CSSDM a accompagné l'exercice.

Dans la section Consignes générales aux élèves (p.7), les membres proposent d'enlever « muni d'une fonction « photo » ou « vidéo » » et d'ajouter etc. dans la liste des appareils électroniques.

Les membres proposent aussi de déplacer l'interdiction d'apporter des jeux de la maison (p.16) dans la section des consignes aux élèves après le point 4.

Il est suggéré d'uniformiser la désignation de l'école et des bâtiments et d'enlever les coordonnées du commissaire.

Monique Fournier propose d'approuver le code de vie sous réserve de l'acceptation par l'équipe-école des modifications proposées. Clothilde Brochot appuie. Le code de vie est approuvé.

6.5 Liste des fournitures scolaires 2023-2024 – approbation

Les prix sont semblables de ceux de l'année dernière, malgré l'inflation.

Une demande de réduire à la source le nombre de crayons de plastique à l'école avait été faite l'année dernière et réitérée lors de la dernière rencontre du CÉ. On constate que l'on demande plus de 5000 crayons cette année aux parents de l'école. L'achat groupé n'a pas encore été mis en place, alors qu'il s'agit d'une solution économique, pratique et écologique. À la maternelle, les crayons-feutres sont

fournis par l'école aux frais des parents. On se demande pourquoi cette pratique n'est pas élargie aux autres niveaux. Chaque enfant pourrait être responsable des crayons prêtés pour l'année.

Monique Fournier propose d'approuver la liste des fournitures scolaires 2023-2024 et que l'équipe-école envisage l'achat groupé des crayons de plastique l'année prochaine. Clothilde Brochot appuie. La liste des fournitures scolaires est approuvée.

6.6 Calendrier scolaire – information

Le calendrier scolaire 2023-2024 est présenté aux membres.

Les membres remarquent que les éléments suivants n'apparaissent pas au calendrier :

- l'AGA et la rencontre des parents avec les enseignant.e.s le 7 septembre.
- la photo scolaire le 3 novembre
- le 1^{er} bulletin le 15 novembre.
- le 2^e bulletin le 15 mars.

Les modifications seront apportées au calendrier avant sa publication dans l'agenda.

6.7 Projet d'embellissement de la cour – suivi

Le chargé de projet aurait mentionné que les bancs de plastique recyclé pouvaient être soit remplis d'eau (gratuit) ou de sable (plus cher). Le prix initial pour neuf bancs de couleur est autour de 45 000\$. Les membres du CÉ demandent que soient vérifiés les coûts estimés (avec sable), s'il y a eu des estimations de trois soumissionnaires? Est-ce qu'il y a eu une soumission ouverte (par rapport à un budget déterminé qui permet au fournisseur de proposer un projet)?

Le module plus élevé du « skate-park » sera remplacé. Comme il s'agit d'une erreur de commande du CSSDM, celui-ci accepte de payer la moitié des frais de remplacement. Les membres demandent de vérifier auprès de Marie-Émilie si le changement est vraiment nécessaire, si le module est dangereux pour les débutants.

Comme l'installation de paniers de basket dans la cour fait partie des demandes des élèves, **Monique Fournier propose d'utiliser le fonds 4 pour l'achat et l'installation de deux paniers de basket, si les coûts se situent autour de 5000\$, et de demander à Madame Verbeke de faire les démarches auprès du CSSDM pour obtenir des soumissions et voir la possibilité qu'ils soient installés d'ici la rentrée scolaire. Clothilde Brochot appuie.**

6.8 Projet parascolaire de cours de planche à roulettes pour débutant – approbation

Le projet parascolaire de cours de planche à roulettes pour débutant est offert depuis plusieurs années aux élèves des 2^e et 3^e cycles durant l'heure du dîner. Les planches à roulettes et tout le matériel nécessaire sont fournis pour l'activité.

La mise en place de cette activité engendre deux mesures :

- autoriser le changement d'horaire d'école pour les élèves qui souhaitent participer aux activités parascolaires proposées, puisqu'elle a lieu le midi lors d'une période de service de garde.
- autoriser une contribution financière auprès des parents pour la participation : le coût est de 60\$ par enfant pour 10 cours.

Monique Fournier propose d'autoriser le changement d'horaire pour la tenue des cours et la demande de contribution aux parents pour les cours de planche à roulettes pour débutants. Clothilde Brochot appuie. Le projet est approuvé à l'unanimité.

6.9 Orientations prébudgétaires et plan d'effectifs – consultation

On prévoit : une psychoéducatrice à deux jours/semaine; deux technicien.ne.s en éducation spécialisée à temps complet; une orthopédagogue à quatre jours/semaine et un poste à cinq jours pour un ou une orthophoniste (pour l'instant vacant; l'orthophoniste actuelle part).

6.10 Sécurité routière – suivi

La Ville a remplacé le feu de circulation au coin Fullum et Rachel, pour une deuxième fois en mai, sans modifier la signalisation pour protéger les piétons, comme l'ont demandé un comité de parents pour la sécurité routière, le CÉ et la direction (requête pourtant reçue et approuvée par la Ville). Monique Fournier informe les membres qu'elle compte écrire une lettre au nom du CÉ pour demander un suivi et des explications à ce sujet. Aussi, il sera question de demander si les changements de direction des rues Parthenais et Fullum auront une incidence sur la circulation autour de notre école.

6.11 Semaine nationale de l'engagement parental – information

Monique Fournier transmet l'information concernant la semaine nationale de l'engagement parental.

7 Activités et sorties éducatives (5 minutes)

7.1 Sortie de fin d'année aux glissades d'eau 5^e et 6^e années – approbation

La sortie de fin d'année aux glissades d'eau est proposée aux élèves de 5^e et 6^e années au coût de 30\$. Les coûts initiaux de la sortie étaient de 45\$. L'école a décidé de prendre en charge une partie des frais.

Monique Fournier propose d'approuver la sortie, Sylvie Guénette appuie. La sortie est approuvée à l'unanimité.

La directrice informe les membres qu'une activité de Profaqua sur les insectes aura lieu à l'école.

8 Le point des enseignants s.o.

9 Dossier SDG s.o.

10 Rapport de la déléguée ou du délégué substitut au comité de parents (10 minutes)

10.1 Réunions du 21 février, du 28 mars et du 25 avril 2023

10.2 Réunion 23 mai 2023

Réponses aux questions soumises :

Le CSSDM ne peut pas améliorer les conditions de travail des orthophonistes, la responsabilité revient au ministère, auprès duquel le CSSDM fait de la représentation

Pour le recyclage des crayons, le CSSDM dit que c'est une initiative locale du CÉ, il n'a pas l'autorité d'imposer cette pratique aux autres écoles.

11 Le point de l'OPP (5 minutes)

11.1 Activités à venir – information

Une vente de garage comme activité de levée de fonds aura lieu le 27 mai. Les dépenses pour la location de tables, d'équipements et d'achat de nourriture à vendre sont estimées autour de 1000\$.

Monique Fournier propose d'approuver la tenue de la vente de garage comme activité de levée de fonds pour financer les activités de l'OPP et de préautoriser les dépenses d'environ 1000\$ pour son organisation. Adrian Profitos appuie. Approuvée à l'unanimité.

Une fête de fin d'année aura lieu le 14 juin.

12 Courrier (2 minutes)

12.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ s.o.

13 Membre de la communauté s.o.

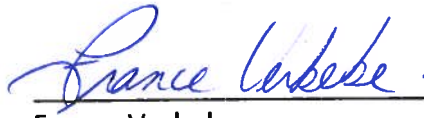
14 Varia

15 Levée de la séance

La séance est levée à 21 h 57



Monique Fournier
Présidente du CÉ



France Verbeke
Directrice

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)